

Merci de lire les Conditions générales de location 2021



@NOM

Nom de votre Location et son numéro @CATEG

Date de votre arrivée @JDATEDEB

Date de votre départ @JDATEFIN.

Nombre de personne:@NBP

Assurance annulation **CAMPEZ COUVERT possible avec nouveauté 2021 extension Covid possible:**

<http://www.campez-couvert.com/conditions-generales-dassurances/>

Lorsque le séjour est commencé, il n'y a plus de remboursement possible pour cause d'annulation ou de départ anticipé qu'elle qu'en soit la raison. (Sauf dans le cadre d'une des garanties engagées est couvertes par l'assurance CAMPEZ COUVERT)

Si pour une raison quelconque, le séjour est annulé ou s'il est écourté du fait du locataire sans raisons liées à une des garanties des conditions générales ou hors champ de l'assurance Campez couvert, l'acompte ou les sommes réglées resteront acquises et aucun remboursement ne sera possible.

Si la réservation se fait moins de 30 jours avant l'arrivée, le montant total du séjour vous sera demandé lors de la réservation.

La réservation sera effective après l'envoi de notre accusé de réception du solde intégral du séjour et du contrat signé.

Toute réservation par chèque devra être accompagnée du règlement de l'acompte à l'ordre de Camping des Grissotières. Le solde devra être réglé 30 jrs avant votre arrivée au camping. A défaut de règlement du solde 30 jours avant votre arrivée et après deux relances par mails et deux appels téléphoniques restés sans réponses, le séjour sera annulé et vous perdrez le ou les règlements déjà faits.

Bon d'état des lieux à votre arrivée, signature du document après le contrôle par pièces. Les deux cautions de **100 € et 300 € en chèque ou espèce** dommages sur la location, (sauf si dégradation supérieur à la caution : montants des réparations à hauteur des devis pour la remise en état) et pour la perte des clefs et télécommande (valeur 100 €) ou si état de propreté différent de votre arrivée devra être déposée et restituée lors de votre départ après :

Vérification des dommages éventuels. Celle-ci devra être laissée en parfait état de propreté : ménage à effectuer par le vacancier, à défaut il sera retenu la caution de 100 € et 25 € pour le nettoyage de la plancha. (Dégradation de la plancha si remplacement coût 200 € et vous repartirez avec celle abîmée (rayure de l'inox, plaque brûlée ou choc sur l'email).

Possibilité du Forfait ménage 80 € choix de cette option à la réservation ou sur place. (Celui ne comprend pas la vaisselle, la bonde de douche et les WC et la plancha gaz).

En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping.

Toute réservation est personnelle, il est interdit de sous louer ou de céder votre hébergement à un tiers. Les visiteurs devront être déclarés à leur arrivée pendant les horaires d'ouverture du bureau d'accueil et pourront être admis après autorisation de la direction et sous la responsabilité de ceux qui les reçoivent, ils seront tenus de verser au camping une redevance par visiteur. (3 €/personne/visite de plus de 2 heures). Les visiteurs devront quitter le camping à 23h00.

Avertir le camping de tout retard éventuel de votre arrivée par téléphone ou par mail, afin de conserver votre réservation. Au-delà de 24 heures, sans nouvelle, votre réservation deviendra nulle.

Durant votre séjour, ne rien faire qui par le fait du preneur, de sa famille ou de ses relations, puisse nuire à la tranquillité du voisinage ou des autres occupants. De ce fait les enfants non accompagnés ne peuvent être admis. **Ne faire aucune modification, ni changement, dans les**

dispositions des meubles et des lieux. Ne pas charger les voitures ou EPDM électriques avec une prise de la location (risque incendie)

Régler le niveau sonore des appareils de radio, télévision et autres, de manière à ce que les voisins ne puissent être importunés ; faire son affaire personnelle, à ses risques et périls et frais, sans que le bailleur ou tiers, notamment pour bruits, odeurs, fumées, lumières ou Trépidations causés par lui ou par des appareils lui appartenant.

Faire en sorte que vos enfants ne sautent ou ne courent pas dans le mobil home (fort bruit de résonance).

Ne rendre en aucun cas le bailleur responsable en cas de vol commis dans les lieux loués.

Le preneur ne pourra sans aucun prétexte, introduire des animaux dans le camping sans autorisation spéciale de la direction.

Les animaux domestiques de catégorie 1 et 2 sont strictement interdits. Obligation de fournir un carnet de vaccination et d'être tenu en laisse.

Aussi bien veiller à ne pas attacher votre animal à un arbre ou autres végétaux mis en place sur le camping. Prévoir une attache animal (dans vos valises) afin d'attacher votre animal. Ne jamais laisser votre animal seul dans la location même en cage.

S'abstenir de façon absolue de jeter dans les lavabos, baignoires, bidets, éviers, lavoirs, WC etc... des objets de nature à obstruer les canalisations, faute de quoi il sera redevable des frais occasionnés pour la remise en service des appareils.

Supporter, sans réduction de loyer et sans indemnité, les réparations incombant au bailleur, dont l'urgence et la nécessité apparaîtraient pendant la location. Toutes casses de biens, toutes casses d'arbres et toutes autres casses dans le Camping, les sanitaires, sur les emplacements, dans les locatifs causées par le vacancier doivent être déclarées le jour même à la réception. La réparation vous sera facturée. Par conséquent nous vous conseillons de bien vérifier que vous êtes bien assurés pour ce genre de litige, afin que vous soyez remboursés.

Entretien des lieux loués et les rendre en bon état de réparations locatives d'entretien en fin de jouissance, aussi bien pour le locatif que pour les emplacements. **Ne pas monter les vélos sur la terrasse ou de les appuyer sur les haies ou le bardage du mobil home merci de les ranger dans le rac à vélo.**

Le vacancier déclare connaître le fonctionnement de tous les services et appareils. Il reconnaît les prendre en bon état de fonctionnement et s'engage à les entretenir et à les rendre tels en fin de jouissance. Il se rend responsable de tous accidents qui pourraient arriver par leur usage. Prévenir la veille pour les formalités de sortie et votre heure de départ pour fixer un créneau horaire compris entre 8h00 et 10h00.

Articles L 611-1 et suivants du code de la consommation

Article R 612-1 et suivants du code de la consommation

Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. Le Camping des Grissotières doit garantir au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation.

Avant de saisir le médiateur de la consommation, le consommateur doit tenter de résoudre amiablement son litige avec le professionnel. La réclamation doit être écrite. A défaut d'une telle tentative, le médiateur de la consommation ne peut examiner la demande de mise en place d'une médiation qui lui est adressée.

Médiateur du Camping Les Grissotières.

Médecins, Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice 73, boulevard de Clichy- 75009 Paris

La direction